

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 DECEMBRE 2011 A BRILLON EN BARROIS**

Présents : Mesdames Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Patrick GASPARD, Guy ROCHER, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Roland LAVANDIER, Daniel CLAQUIN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Madame Delphine MALTHIERY (*non suppléée*), Messieurs Régis DUPONT (*excusé, suppléé*), Hugues BERTHELON (*excusé, suppléé*), Yannick INTINS (*excusé, non suppléé*), Frédéric BASTIEN (*excusé*), Roland DUFOUR (*excusé, non suppléé*).

Assistaient : Messieurs GAUNY, GAVAZZI.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de BRILLON EN BARROIS d'accueillir l'assemblée générale et ouvre la séance.

DOTATION COMPLEMENTAIRE G.I.P. 2010/2011 :

La CODECOM a obtenu la part A de 2010 (200 280 €) en engageant les projets de construction des bâtiments de la CODECOM et des Transports T ainsi que du multi-accueil d'Ancerville pour un montant de travaux prévisionnel de 1 682 954 € HT .

Un retard étant intervenu au niveau du bâtiment de la CODECOM, le Président propose aux élus de supprimer cette ligne et de répartir la somme sur les deux autres projets.

En ce qui concerne la part A de 2011(200 280 €), il propose d'inscrire les deux maisons de santé pour un montant prévisionnel de travaux de 2 925 217 € HT.

Les parts B seront versées sur réalisation des projets.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES :

Ancerville :

Deux parcelles de terrain libres à l'époque de l'élaboration du projet ne le sont plus, car elles se situent sur l'emprise foncière de l'unité Alzheimer. Pour éviter que le projet ne soit repris complètement et n'occasionne retard et honoraires supplémentaires, le Président informe l'assemblée qu'il a dû négocier avec les propriétaires. Pour l'un, la tractation s'est établie à 18.00 €/m², pour l'autre, la commune d'Ancerville traitera directement un échange de terrains.

Lisle en Rigault :

Suite au résultat de l'appel d'offres, le forfait définitif de rémunération a dû être redéfini, ce qui a conduit à une réévaluation du contrat de maîtrise d'œuvre à hauteur de 13.815 %.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont accepté l'avenant n° 1 et le Président demande au Conseil de bien vouloir le valider également. Ce qui est voté à l'unanimité.

Financement :

6 établissements bancaires ont été contactés pour un emprunt de la totalité, soit 1 700 000 €. Devant la réticence des organismes bancaires, il a été décidé de morceler les demandes et un nouvel appel a été lancé sur les fonds FILLON, auquel 2 banques ont répondu favorablement, à savoir :

- la Caisse d'Épargne nous consent un prêt de 850 000 € sur 15 ans à 4.56 %
- la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de même montant sur 15 ans à 4.51 %.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de ces prêts.

STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :

Ancerville :

Le recrutement de la Directrice est effectué, il s'agit de Madame Anne-Sophie GROLL. Son contrat de travail débutera au 1^{er} Février 2012. Elle travaillera durant 1 mois sur le projet d'établissement, le règlement intérieur, le personnel spécifique à embaucher, le matériel et mobilier à acquérir.

Il est proposé de la reprendre sur l'indice majoré 411 et de lui accorder le bénéfice de la N.B.I., des indemnités de sujétions spéciales, de la prime d'encadrement et d'une prime spécifique. (*rémunération annuelle brute : 28 028.64 €*) Son salaire se trouve amputé par rapport à sa rémunération actuelle mais en contrepartie, ses week-ends seront libérés. Madame GROLL sera en détachement de la Fonction Publique Hospitalière et la CODECOM devra se renseigner auprès du Centre de Gestion si une période d'essai doit être effectuée et quelle en sera sa durée.

Le Conseil Communautaire approuve ces propositions à l'unanimité.

1 Educateur (*Educatrice*) de Jeunes Enfants et 2.5 Auxiliaires de puériculture seront embauchés par le Centre de Gestion qui gèrera également les salaires, les suivis de carrière, les remplacements. Ces personnes seront informées de leur polyvalence sur les trois sites.

Les offres d'emplois seront diffusées dans toutes les mairies vers la fin Décembre et une pré-sélection sera faite également parmi les courriers reçus antérieurement, les personnes seront invitées à candidater de nouveau.

En ce qui concerne le personnel d'entretien des locaux, l'A.D.M.R. a proposé ses services. Le personnel communal peut être aussi sollicité. Le sujet est à revoir quand nous aurons plus d'informations sur les coûts.

La prise de poste du personnel aura lieu le 1^{er} Mars 2012 et l'accueil des enfants le 5 Mars 2012. Des petites brochures à diffuser sont en cours d'élaboration.

Les structures ayant obligation de fournir les repas et les couches, il est convenu de lancer une consultation dès que possible.

Cousances les Forges :

La commune de Cousances a décidé la construction d'une Maison des Services qui comprendra : un multi-accueil pour la petite enfance, une antenne médicale et un cabinet d'infirmiers.

Afin d'obtenir un maximum de subventions, il est nécessaire que le projet soit porté également par la CODECOM. Le Président propose que notre structure signe une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Brillon en Barrois :

La construction du dernier site doit être enclenchée dès maintenant. Un appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre sera lancé en Janvier.

P.A.E. DE LA HOUPETTE :

Signalétique :

Une consultation pour la signalisation verticale de la zone a été lancée et trois entreprises ont répondu :

EST GIROD (*Fains-Veel*) : 6 221.71 € TTC

LE MARQUEUR VIDUSIEN (Void-Vacon) : 5 351.77 € TTC

MULTISERVICES SARL (Marolles) : 5 042.81 € TTC

La date butoir étant fixée au 21 Décembre, la décision ne pourra pas être prise ce soir.

Poste de refoulement :

Les Transports T devant s'installer très prochainement sur la zone, il y a lieu de réaliser très rapidement les travaux de raccordement du poste de refoulement

Un devis a été demandé à SIMCO pour la réalisation d'une tranchée et la pose d'un fourreau pour pourvoir à l'alimentation électrique. Le montant est de **1 250 € HT**.

Un second devis a été fourni par PIERRELEC pour le raccordement électrique et le passage du consuel pour un montant de **848 € HT**.

Les membres du Conseil acceptent les devis à l'unanimité moins une abstention pour le devis PIERRELEC (*J-N. PIERRE*).

Dès que le poste de refoulement sera en fonctionnement, il est prévu de passer une convention de rétrocession de réseaux avec le SIVOM des 4 CANTONS.

Suppression d'éléments de voirie :

Les élus ont remarqué également qu'il était impossible à deux poids lourds de se croiser et ils proposent la suppression de deux haricots. SIMCO fait une offre à **3 342 € HT**.

Le Conseil donne son accord.

SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE FACADE PRIVEE :

Un seul dossier est présenté : celui de Madame Francine BAUDESSON d'Ancerville. Les travaux s'élèvent à 8 100 € TTC. La subvention sera donc de 12.5 % du plafond fixé à 3 660 €, soit : 457.50 €.

Les élus acceptent le dossier.

PERSONNEL CODECOM :

Hélène PAYOT et Marie-Bénédicte LOUIS :

Leurs contrats se terminent respectivement en Février et Novembre 2012, celles-ci doivent prochainement passer le concours d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe. Sans attendre les résultats de ce concours, le Président propose de les nommer stagiaires sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe (*accessible sans concours*), de façon à assurer la continuité du service.

Michaël COCCILO :

Son contrat prend fin le 13 Mars 2012 et il n'y a pas de concours d'animateur territorial avant Novembre 2013.

Il est donc proposé de refaire une publicité de vacance de poste à partir du mois de Janvier et de le réembaucher en C.D.D. à compter du 14/03/2012 puis en 2013 jusqu'au concours.

Isabelle KOEHLER

Elle assure la surveillance dans le car du R.P.I. Brauvilliers/Juvigny/Savonnières depuis 1999. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009/2010, la CODECOM servait uniquement d'intermédiaire pour bénéficier du remboursement d'une partie de la surveillance par le Conseil Général et répercutait le résiduel entre les deux collectivités. La subvention a été supprimée depuis.

Son contrat se termine à la fin de l'année scolaire 2011/2012 et la CODECOM étant limitée par le nombre de CDD, il serait souhaitable que les deux collectivités bénéficiaires du service (*JUVIGNY et la CODECOM de la HAUTE SAULX pour BRAUVILLIERS*) prennent directement en charge ce personnel.

Le Conseil Communautaire approuve toutes ces propositions et autorise le Président à signer tout document permettant de les mettre en œuvre.

COORDONNATEUR DE SECURITE :

Monsieur Pascal ADAM titulaire des contrats pour les deux maisons de santé, la structure d'accueil petite enfance d'Ancerville et le bâtiment de la CODECOM cesse son activité à la fin du mois de Décembre 2011. Contact a été pris avec Monsieur Christian BRESSAN (*C.C.T.I.A.*) qui était le second à avoir répondu à la consultation. Ce dernier a fait la proposition suivante pour reprendre les chantiers en cours (*en € TTC*) :

PROJETS	P. ADAM	C.C.T.I.A.
<i>Bâtiment CODECOM</i>	2 368.08	2 134.86
<i>Maisons de Santé</i>	4 592.64	2 224.56
<i>Multi-accueil Ancerville</i>	1 184.04	310.96
TOTAL	8 144.76	4 670.38
Déjà réglé	1 571.54	
Restera à régler à P. ADAM	6 573.22	

Les élus sont d'accord à l'unanimité pour transférer les contrats de M. ADAM à C.C.T.I.A. et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

HYDRAULIQUE :

Travaux :

Seuls les travaux d'atterrissement prévus sur STAINVILLE ont été réalisés, ils ont dû être interrompus à cause des conditions météorologiques et de l'augmentation du niveau des cours d'eau.

Convention :

La convention pluriannuelle de partenariat relative à l'Assistance Technique pour la Protection des Milieux Aquatiques doit être renouvelée avec le Conseil Général.

Pour l'année 2012, le montant est de 2 392.10 €.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Président à la signer.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Le modem du pont bascule de la déchetterie ayant subi des dommages, une déclaration avait été faite auprès de notre assureur qui nous adresse un chèque d'un montant de 800.30 €.

Le Conseil autorise le Président à encaisser ce règlement.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Plusieurs décisions modificatives doivent être prises :

Alimentation du F.N.G.I.R. 2011 :

Dépenses de Fonctionnement : article 739116.....	+ 100 148 €
Recettes de Fonctionnement : article 7311.....	- 100 148 €

Remboursement du capital des emprunts :

Dépenses d'Investissement : article 2313.....	- 732 €
Dépenses d'Investissement : article 1641.....	+ 732 €

INFORMATIONS DIVERSES :

Tarif repas :

La SODEXO nous a communiqué la hausse appliquée au 1^{er} Janvier 2012 : + 1.024341 %, ce qui porte le prix du repas à **3.145 € TTC**.

Sel de déneigement :

24 tonnes ont été commandées et seront livrées le 20 Décembre. Les communes concernées ont été averties par mail qu'elles pouvaient retirer leur commande à compter de cette même date.

Fermeture des bureaux :

En raison de la faible importance du courrier et des contacts téléphoniques en cette période, les bureaux de la CODECOM seront fermés les 23, 26 et 30 Décembre 2011 ainsi que le 2 Janvier 2012.

Vœux 2012 :

La cérémonie des vœux aura lieu le **Mercredi 11 Janvier 2012 à 18 h 30** à la salle polyvalente de Stainville, les invitations devraient partir avant la fin de la semaine 51.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

